



Service de l'édilité
Constructions

Demande d'autorisation de construire – Construction d'une habitation de trois logements en résidence principale et pose d'une PAC extérieure, Nendaz

Titre du projet de construction

Construction d'une habitation de trois logements en résidence principale et pose d'une PAC extérieure

Numéro pour consultation eConstruction

0d08f72e

Requérant / Auteur des plans

Outsider.Architecture SA

Parcelle

3633 du plan 37 MC au lieu-dit Le Coudrey/Basse-Nendaz

Coordonnées

2'589'863 1'115'723

Propriétaire

BP Immo Sàrl

Affectation de la zone

H30

Dérogation

art. 112 du RCCZ

Moyen de droit / Consultation

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans sur la plateforme eConstruction ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h-12h / Mercredi : 14h-17h). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, seront adressées à l'administration communale, par écrit (le timbre postal faisant foi), en deux exemplaires ou soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). L'administration communale vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 56 et suivants LC et suivant concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Basse-Nendaz

Délai de mise à disposition

Expiration du délai : 06.07.2026



Service de l'édilité
Constructions

Demande d'autorisation de construire – Construction de 2x2 villas mitoyennes avec PAC extérieures, Nendaz

Titre du projet de construction

Construction de 2x2 villas mitoyennes avec PAC extérieures

Numéro pour consultation eConstruction

94591cf9

Requérant / Auteur des plans

CJ Construction Sàrl

Parcelle

1032 du plan 16 MC au lieu-dit Le Maretset/Haute-Nendaz

Coordonnées

2'589'118 1'114'564

Propriétaire

Philippe Délèze

Affectation de la zone

H50

Moyen de droit / Consultation

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans sur la plateforme eConstruction ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h-12h / Mercredi : 14h-17h). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, seront adressées à l'administration communale, par écrit (le timbre postal faisant foi), en deux exemplaires ou soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). L'administration communale vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 56 et suivants LC et suivant concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Basse-Nendaz

Délai de mise à disposition

Expiration du délai : 06.07.2026

Basse-Nendaz, le 05.06.2026

L'Administration communale